



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 30 mai 2023 de 10 h 04 à 10 h 42.

SONT PRÉSENTS : Carina Dominique, conseillère  
Jonathan Germain, conseiller  
Jonathan Gill-Verreault, conseiller  
Sylvie Langevin, conseillère  
Jean-Denis Bergeron-Simard, directeur général adjoint  
Leila Paul, greffière par intérim

SONT ABSENTS : Gilbert Dominique, chef (REPRÉSENTATION)  
Patrick Courtois, vice-chef (REPRÉSENTATION)  
Guylaine Simard, vice-cheffe (REPRÉSENTATION)  
Guylaine Gill, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
  - 3.1 Adoption du procès-verbal
    - 3.1.1 Réunion régulière du 9 mai 2023
  - 3.2 Dons et commandites
4. Économie, emploi et partenariats stratégiques
  - 4.1 Acquisition boutiques Vélorock et Hot Rock par DPI
5. Éducation et main-d'oeuvre
  - 5.1 Immersion maternelle | Modification du plan d'effectif 2023-2024 | École Amishk
  - 5.2 Centre Nipimishkan | Formation générale aux adultes
6. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
  - 6.1 Budgets reportés 2023-2024
  - 6.2 Amendement n° 0042 - MSAC

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

7. Infrastructures et urbanisme
  - 7.1 Programmes d'habitation
8. Santé et mieux-être collectif
  - 8.1 Entente de partenariat | Service de transport collectif taxibus Mashteuiatsh | Roberval
9. Soutien à la gouvernance
  - 9.1 Attribution du contrat de Kaitutamatshesht à M<sup>e</sup> Francis Boucher
10. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du chef Gilbert Dominique, Jonathan Gill-Verreault assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jonathan Gill-Verreault procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Jonathan Germain  
Appuyé de Carina Dominique  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DU GREFFE

### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2023

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Jonathan Germain  
Appuyé de Carina Dominique  
Adopté à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 3.2 DONS ET COMMANDITES

### 39<sup>E</sup> BANQUET DU CLUB KIWANIS

#### RÉSOLUTION N° 8478

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance ayant pour but de venir en aide aux jeunes;

CONSIDÉRANT que le Club Kiwanis de Roberval a pour objectif de venir en aide aux jeunes à travers différents projets culturels, sportifs, ou autres;

CONSIDÉRANT que le Club Kiwanis de Roberval souhaite collaborer avec les écoles de la communauté et les organismes présents afin de supporter les jeunes Pekuakamiulnuatsh à participer à une activité sportive, améliorer leurs vêtements pour la saison hivernale ou encore à se joindre à un camp d'été;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Club Kiwanis dans le cadre du 39<sup>e</sup> Banquet Homards au profit du club;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan avait sa rencontre pour les dons et commandites aujourd'hui le 30 mai et que l'activité se déroulait le 27 mai.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de deux billets pour un montant total de 300 \$ afin de participer au 39<sup>e</sup> Banquet Homards qui se déroulait le 27 mai à Roberval, et ce, au profit du Club Kiwanis de Roberval.

Proposée par Carina Dominique  
Appuyée de Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 69<sup>E</sup> TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC-SAINT-JEAN

### RÉSOLUTION N° 8479

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives régionales d'envergure internationale mettant en valeur la région et ayant un rayonnement économique local;

CONSIDÉRANT les retombées financières locales occasionnées par cet évènement et la participation des membres de la communauté aux différentes activités organisées dans le cadre de l'évènement;

CONSIDÉRANT que la Traversée internationale du Lac St-Jean sollicite le soutien financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 69<sup>e</sup> édition de l'évènement.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 1 000 \$ dans le cadre de la 69<sup>e</sup> édition de la Traversée internationale du Lac St-Jean qui se déroulera du 22 au 29 juillet 2023.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposée par Carina Dominique  
Appuyée de Sylvie Langevin  
Adoptée à l'unanimité

## CORPORATION DU BEDEAU DE SAINT-PRIME

### RÉSOLUTION N° 8480

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi :  
« Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur  
le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et  
orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses  
droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à  
l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le  
Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important  
d'entretenir de bonnes relations avec les municipalités environnantes  
et de soutenir certaines initiatives favorisant le développement du  
milieu culturel;

CONSIDÉRANT que La Corporation du bedeau de Saint-Prime permet à  
des artistes qui sont membres des Premières Nations autres et des  
Pekuakamiulnuatsh d'évoluer sur leur scène;

CONSIDÉRANT que La Corporation du bedeau de Saint-Prime sollicite  
notre partenariat à titre de commandite dans le cadre de leur  
programmation de spectacles 2023-2024 des activités du Vieux  
Couvent de Saint-Prime.

IL EST RÉSOLU d'opter pour le forfait Partenaire COUP de CŒUR au  
montant de 750 \$ dans le cadre du plan de visibilité de leur  
programmation 2023-2024 de la Corporation du bedeau de Saint-  
Prime.

Proposée par Carina Dominique  
Appuyée de Sylvie Langevin  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

69<sup>E</sup> FONDATION DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL

## RÉSOLUTION N° 8481

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à encourager la persévérance scolaire et la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation de la Cité étudiante de Roberval est d'aider les élèves les plus démunis à se vêtir, de les encourager dans la poursuite de leurs études postsecondaires par l'attribution de bourses d'études et de reconnaître l'excellence et la persévérance d'élèves exceptionnels;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Cité étudiante de Roberval sollicite l'appui financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement 2023-2024;

CONSIDÉRANT que bon nombre de jeunes Pekuakamiulnuatsh fréquentent la Cité étudiante de Roberval.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ à la Fondation de la Cité étudiante de Roberval dans le cadre de sa campagne de financement 2023-2024.

Proposée par Jonathan Germain  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 4. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

### 4.1 ACQUISITION BOUTIQUES VÉLOROCK ET HOT ROCK PAR DPI

#### RÉSOLUTION N° 8482

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une demande de versement de la part de la société en commandite Développement Piekukami Ilnuatsh (DPI) au montant de 520 000 \$ pour procéder à l'acquisition de l'entreprise 9129-8927 Québec inc. qui possède la bâtisse située au 540, boulevard Marcotte à Roberval et exploitent les commerces Vélorock Électrik et Hot Rock;

CONSIDÉRANT que le montant de 520 000 \$, représentant 40 % du coût total d'acquisition, permettra de financer l'équité prévue dans le cadre du plan financier;

CONSIDÉRANT que cette acquisition cadre parfaitement avec la stratégie d'affaires de DPI et que les deux (2) commerces sont rentables et permet d'anticiper un rendement stable pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que la conclusion de la transaction est assujettie à plusieurs conditions, dont celle de réaliser une vérification diligente par DPI et ses conseillers.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU de verser un montant de 520 000 \$ à Développement Piekukami Innuatsh (DPI) afin de permettre de financer le montant de l'équité, représentant 40 % du coût total de la transaction, nécessaire afin d'acquérir l'entreprise 9129-8927 Québec inc. qui possède la bâtisse située au 540, boulevard Marcotte à Roberval et exploitent les commerces Vélorock Électrik et Hot Rock;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de puiser le montant de 520 000 \$ dans les Fonds autonomes, volet – développement économique dont le solde est de 3 000 000 \$ en date du 1<sup>er</sup> avril 2023;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques à signer l'ensemble des documents requis et à prendre les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre de la présente résolution.

Proposée par Sylvie Langevin  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

## 5. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

### 5.1 IMMERSION MATERNELLE | MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIF 2023-2024

#### RÉSOLUTION N° 8483

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi :  
« Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à améliorer le mieux-être collectif et individuel des Pekuakamiulnuatsh en contribuant aux projets de vie qui visent ces améliorations;



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a la volonté d'offrir des services accessibles et de qualité afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnatsh;

CONSIDÉRANT que la mission de la direction Éducation et main-d'œuvre est de conseiller et de soutenir les Pekuakamiulnuatsh dans leur cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT que la mission de la direction Éducation et main-d'œuvre est de développer des programmes de formation permettant l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles propres au Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la sauvegarde et la transmission du Nelueun sont un défi identifié dans la Planification stratégique 2022-2025 de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de la Planification stratégique 2022-2025 de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'assurer l'immersion en Nelueun à la maternelle et d'augmenter le nombre de locuteurs;

CONSIDÉRANT que l'enseignement en Nelueun qui a été enseigné à l'école Amishk en 2022-2023 ne correspond pas à une immersion totale.

IL EST RÉSOLU de poursuivre l'immersion à l'école Amishk dans les classes de maternelle 4 ans et maternelle 5 ans, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'embaucher deux (2) formateurs en Nelueun pour les classes maternelles 4 ans et maternelle 5 ans;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le plan d'effectifs 2023-2024 de l'unité administrative école Amishk en ajoutant les postes suivants:

- Deux (2) postes de formateur en Nelueun, soit un (1) poste à temps plein et un (1) poste à temps partiel.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'amender à la hausse le budget des dépenses 2023-2024 de la direction Éducation et main-d'œuvre pour un montant de 68 691 \$ et de sécuriser le manque à gagner par les surplus accumulés des opérations.

Proposée par Carina Dominique  
Appuyée de Jonathan Germain  
Adoptée à la l'unanimité

## 5.2 CENTRE NIPIMISHKAN | FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

### RÉSOLUTION N° 8484

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à améliorer le mieux-être collectif et individuel des Pekuakamiulnuatsh en contribuant aux projets de vie qui visent ces améliorations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a la volonté d'offrir des services accessibles et de qualité afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et de lutter contre les inégalités sociales en lien avec le développement de l'emploi et de la formation;

CONSIDÉRANT que la mission de la direction Éducation et main-d'œuvre est de conseiller et de soutenir les Pekuakamiulnuatsh dans leur cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT que la mission de la direction Éducation et main-d'œuvre est d'offrir, aux Pekuakamiulnuatsh, par nos écoles et nos services, une formation générale et des formations diversifiés visant la diplomation, l'insertion sociale et l'accès au marché du travail;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de la Planification stratégique 2022-2025 de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est de prendre en charge les cours aux adultes dans la communauté.

IL EST RÉSOLU de ne pas reconduire l'entente avec le Centre de services scolaires Pays-des-Bleuets et de mettre fin au protocole de l'entente le 30 juillet 2023;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de prendre en charge les cours aux adultes dans la communauté;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le plan d'effectifs 2023-2024 de l'unité administrative École Kassinu Mamu en ajoutant les postes suivants :

- Deux (2) postes d'enseignant à temps plein;
- Un (1) poste d'enseignant à demi temps;
- Un (1) poste d'adjoint à la direction à temps plein.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'amender à la hausse le budget des dépenses 2023-2024 de la direction Éducation et main-d'œuvre pour un montant de 208 301 \$ et de sécuriser ce manque à gagner dans les surplus accumulés des opérations.

Proposée par Jonathan Germain  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à la l'unanimité

## 6. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

### 6.1 BUDGETS REPORTÉS 2023-2024

#### RÉSOLUTION N° 8485

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que le processus budgétaire pour 2023-2024 est complété;

CONSIDÉRANT que certaines activités spécifiques et non récurrentes ont été approuvées dans le budget 2022-2023 et qu'elles n'ont pas été complétées au cours de cet exercice;

CONSIDÉRANT que le rapport d'audit délivré par la firme MNP pour l'exercice clos au 31 mars 2023 est sans réserve;

CONSIDÉRANT que les demandes de reports 2023-2024 respectent le cadre de référence lié au report budgétaire;

CONSIDÉRANT que les budgets reliés à ces activités sont toujours disponibles et que la réalisation de ces activités est liée au bon fonctionnement des services de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la construction de deux (2) jumelés (4 unités de logement) doit être reportée de quelques mois, puisque des études environnementales supplémentaires étaient nécessaires, afin de mener à terme le projet.

IL EST RÉSOLU d'approuver la demande de report budgétaire de l'exercice financier 2022-2023 à l'exercice financier 2023-2024, et d'autoriser l'ajustement budgétaire représentant un montant de 79 605,18 \$ afin de mener à terme la construction de deux (2) jumelés (4 unités de logement).

Proposée par Sylvie Langevin  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 6.2 AMENDEMENT N° 0042 | MSAC

### RÉSOLUTION N° 8486

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique, ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille (SEFPN);

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente, afin d'ajouter un montant de 652 316 \$ pour l'année financière 2023-2024 comme suit :

- Un financement fixe de 30 854 \$ pour la formation en cours d'emploi - coordonnateur à l'habitation;
- Un financement fixe de 20 088 \$ pour le projet Formation en carrelage - ouvrier d'entretien;
- Un financement fixe de 601 374 \$ - SEFPN - Services de représentation des Premières Nations.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 0042 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada pour un montant total de 652 316 \$ pour l'année financière 2023-2024, faisant passer le total de l'entente 2023-2024 à 42 298 617 \$ et l'entente 2019-2029 à 442 778 408 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par Sylvie Langevin  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

## 7. INFRASTRUCTURES ET URBANISME

### 7.1 PROGRAMMES D'HABITATION

#### RÉSOLUTION N° 8487

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

La totalité du lot 1197, dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan 111599 CLSR.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par Jonathan Germain  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

#### RÉSOLUTION N° 8488

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

La totalité du lot 9-5-1, du rang « C », dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan 85581 CLSR.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par Jonathan Germain  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

## RÉSOLUTION N° 8489

Garantie ministérielle  
Programme de garantie de prêt  
La totalité du lot 24-21-2, du rang « A », dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan 78542 CLSR.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par Jonathan Germain  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

## RÉSOLUTION N° 8490

Garantie ministérielle  
Programme de garantie de prêt  
La totalité du lot 12-3, du rang « C », dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan 78644 CLSR.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par Jonathan Germain  
Appuyée de Carina Dominique  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 8. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

### 8.1 ENTENTE DE PARTENARIAT | SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF TAXIBUS MASHTEUIATSH | ROBERVAL

#### RÉSOLUTION N° 8491

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi :  
« Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur  
le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et  
orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses  
droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à  
l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le  
Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à améliorer  
le mieux-être collectif et individuel des Pekuakamiulnuatsh en  
contribuant aux projets de vie qui visent ces améliorations;

CONSIDÉRANT que l'organisme Accès transport est un service de  
transport collectif desservant la population de la MRC du Domaine-du-  
Roy accessible, flexible et sécuritaire à moindre coût;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à l'entente de partenariat seront  
assumés à même les budgets d'opération de Santé et mieux-être  
collectif.

IL EST RÉSOLU de convenir d'une entente de partenariat avec la  
Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy afin d'offrir le  
service de transport collectif taxibus à la population de Mashteuiatsh du  
1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, avec possibilité de prolongation  
pour une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Santé et mieux-être  
collectif à signer l'entente de partenariat et tout autre document relatif  
à cette entente.



# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposée par Carina Dominique  
Appuyée de Sylvie Langevin  
Adoptée à l'unanimité

## 9. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

### 9.1 ATTRIBUTION DE CONTRAT DE KAITUTAMATSHESHT À M<sup>E</sup> FRANCIS BOUCHER ROBERVAL

#### RÉSOLUTION N° 8492

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi :  
« Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de nommer une personne pour agir à titre de Kaitutamatshesht.

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat n° 2023-032 à M<sup>e</sup> Francis Boucher pour agir à titre de Kaitutamatshesht;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer Kauaitishakanit Takuhimatsheuan – Soutien à la gouvernance pour procéder à la signature du contrat et de tout document nécessaire à son exécution.

Proposée par Sylvie Langevin  
Appuyée de Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 42, proposée par Carina Dominique appuyée de Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

Leila Paul  
Greffière par intérim

